

**CONCOURS : RH-F-050(23) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO
AVIS EXTERNE - 2
SECRÉTAIRE D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À TERME**

Poste : Secrétaire d'école élémentaire à terme

Date d'entrée en fonction : 28 août 2023 jusqu'à juillet 2024

Lieu : École publique des Pins Blancs

Pourcentage d'affectation : 17,5 heures/semaine (0,5 ETP); minimum 42 semaines/année

Taux horaire : Entre 25,38 \$ et 31,70 \$ - classification 6

Ce poste peut être jumelé avec d'autres postes au sein de l'école afin d'augmenter son affectation totale

Sommaire des responsabilités :

La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et a pour rôle d'effectuer des tâches générales de secrétariat, dont la gestion du bureau, l'accueil, la préparation de documents, le classement, et le traitement des données pour la gestion budgétaire des opérations de l'école.

Exigences et qualifications :

- Diplôme d'études collégiales de deux ans en Administration de bureau;
- Minimum d'un an d'expérience en travail de bureau.

Compétences :

- Démontrer une bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit;
- Démontrer une bonne connaissance des logiciels spécialisés en éducation;
- Savoir travailler en équipe;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Pouvoir œuvrer dans un environnement mouvementé;
- Faire preuve d'initiative et de débrouillardise;
- Faire preuve de tact, de diplomatie et de discernement;
- Faire preuve d'entregent.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une copie de leur curriculum vitae par l'entremise de notre site Web avant **12 h le 11 juillet 2023** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.